



RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit:

Showmaster

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale: Résine, pour 3D-Imprimante

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: Kalman Hafner GmbH

Rue/B.P.: Schillerstrasse 6

Place, Lieu: 75175 Pforzheim

Allemagne

WWW: www.hafner-3d.com

E-mail: info@hafner-3d.com

Téléphone: +49 (0) 7231 15444 20

Télécopie: +49 (0) 7231 15444 15

Service responsable de l'information:

Téléphone: +49 (0) 7231 15444 20

E-mail: info@hafner-3d.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre anti-Poisons de Strasbourg,

Téléphone: +33 388 373737

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Skin Irrit. 2; H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Dam. 1; H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Skin Sens. 1; H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT SE 3; H335 Peut irriter les voies respiratoires.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquette (CLP)



Mention d'avertissement: **Danger**

Mentions de danger:	H315	Provoque une irritation cutanée.
	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
	H318	Provoque de graves lésions des yeux.
	H335	Peut irriter les voies respiratoires.



Conseils de prudence:	P102	Tenir hors de portée des enfants.
	P261	Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
	P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.
	P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
	P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
	P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
	P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Marquage spécial

Texte pour l'étiquetage: Contient 4,4'-Isopropylidènediphénol, produit de réaction oligomère avec esters 1-chloro-2,3-époxypropane avec acide acrylique; Diacrylate de 1,6-hexanediol

2.3 Autres dangers

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances: non applicable

3.2 Mélanges

Composants dangereux:

Ingrédient	Désignation	Teneur	Classification
N°CE 500-130-2 CAS 55818-57-0	4,4'-Isopropylidènediphénol, produit de réaction oligomère avec esters 1-chloro-2,3-époxypropane avec acide acrylique	48 %	Skin Irrit. 2; H315. Eye Dam. 1; H318. Skin Sens. 1; H317.
N°CE 235-921-9 CAS 13048-33-4	Diacrylate de 1,6-hexanediol	40 %	Skin Irrit. 2; H315. Eye Irrit. 2; H319. Skin Sens. 1; H317. STOT SE 3; H335.

Pour le texte intégral des phrases H et EUH: voir la rubrique 16.

Indications complémentaires:

Contient Carbone. Les valeurs limites maximales d'exposition professionnelle, sont, le cas échéant, indiquées dans la section 8.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.



En cas d'inhalation:	S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de malaises persistants, consulter un médecin.
Après contact avec la peau:	Laver aussitôt avec de l'eau et du savon puis rincer soigneusement. En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.
Contact avec les yeux:	Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter ensuite un ophtalmologiste.
Ingestion:	Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne sans connaissance. Ne pas provoquer de vomissement. Appeler aussitôt un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque de graves lésions des yeux.
Provoque une irritation cutanée. Peut irriter les voies respiratoires.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés:

poudre d'extinction, dioxyde de carbone.

En cas d'incendie important et s'il s'agit de grandes quantités: Mousse, Jet d'eau en aspersion

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Combustible. Risque de polymérisation (exothermique). Les vapeurs de ce produit sont plus lourdes que l'air et risquent de s'accumuler au sol dans des concentrations importantes. Formation possible de mélanges vapeur/air risquant d'exploser. Risque de formation de vapeurs nocives et/ou toxiques lors de la décomposition thermique.

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Fumée, oxydes d'azote (NOx), gaz/vapeurs toxiques, monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Indications complémentaires:

Circonscrire la zone de danger. Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement. Refroidir les récipients exposés au danger par aspersion d'eau.

Ne pas laisser s'écouler l'eau d'extinction dans les canalisations, le sol ou le milieu aquatique.

Les résidus de l'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être évacués conformément aux directives officielles locales.



RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la substance.
Si possible, colmater la fuite. Assurer une aération suffisante.
Porter un équipement de protection approprié. Tenir toute personne non protégée à l'écart.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.
En cas de dégagement, prévenir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel) et recueillir dans un récipient clos en vue d'une élimination adéquate.
Ne jamais remettre le produit déversé dans le conteneur d'origine en vue d'une réutilisation.

Indications complémentaires:

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir section 8 et 13 pour de plus amples informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation:

Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Porter un équipement de protection approprié.
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Equiper les lieux de travail d'un rince-œil et d'une douche de premier secours.

Protection contre l'incendie et les explosions:

Il s'agit d'un produit inflammable, par conséquent, protéger contre les sources d'allumage et les échauffements exagérés. Lors de la manipulation de grandes quantités, prendre des mesures contre la charge électrostatique.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement:

Conserver dans les locaux secs et bien ventilés à une plage de température de 10 °C à 35 °C. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Protéger de la chaleur et des radiations solaires directes.
A stocker en position debout.

Conseils pour le stockage en commun:

Tenir à l'écart de fortes bases et d'agents oxydants.
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.



RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail:

N°CAS	Désignation	Type	Valeur seuil
1333-86-4	Carbone	France: VME	3,5 mg/m ³

8.2 Contrôle de l'exposition

Prévoir une bonne aération ou un système d'aspiration ou ne travailler qu'avec des garnitures absolument étanches.

Protection individuelle

Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire: Au delà des limites de concentration au poste de travail (VME), porter un appareil respiratoire. Utiliser un filtre combiné ABEK conforme EN 14387 La classe du filtre de protection respiratoire doit impérativement être adaptée à la concentration maximale de matière nocive (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant se dégager lors de la manipulation du produit.

Protection des mains: Gants de protection conforme à la norme EN 374.
Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur résistance au percement.

Protection oculaire: Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme EN 166.

Protection corporelle: Porter un vêtement de protection approprié.

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Equiper les lieux de travail d'un rince-oeil et d'une douche de premier secours.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect: État physique à 20 °C et 101,3 kPa: liquide
Couleur: gris

Odeur: comme Acrylate

Seuil olfactif: Aucune donnée disponible

Valeur pH: Aucune donnée disponible

Point de fusion/point de congélation: Aucune donnée disponible

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:

> 100 °C

Point éclair/plage d'inflammabilité: > 100 °C

Taux d'évaporation: Aucune donnée disponible

Inflammabilité: Aucune donnée disponible

Limites d'exposibilité: Aucune donnée disponible

Tension de vapeur: Aucune donnée disponible



Densité de la vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité:	1,05 - 1,25 g/mL
Solubilité:	soluble dans des solvants organiques
Solubilité dans l'eau:	facilement soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Température de décomposition:	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique:	à 25 °C: 150 - 200 mPa*s
Propriétés explosives:	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes:	Aucune donnée disponible

9.2 Autres informations

Indications diverses: Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

cf. 10.3

10.2 Stabilité chimique

Sensible à la lumière. Stable si stocké dans les conditions prévues.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Risque de polymérisation. Risque d'éclatement des fûts fermés.

10.4 Conditions à éviter

Ne pas stocker à des températures supérieures à 38 °C. Protéger de tout effet de la lumière. Protéger des radiations solaires directes.

Tenir éloigné de toute source de chaleur, d'étincelle ou de flamme ouverte. Protéger de l'humidité.

10.5 Matières incompatibles

initiateur de polymérisation, oxydants forts, alcools, peroxydes, bases fortes, cuivre, fer, acier, rouille.

10.6 Produits de décomposition dangereux

En présence de températures élevées, il peut se former des produits de décomposition dangereux tels que du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone, de la fumée et des oxydes azotiques.

Décomposition thermique: Aucune donnée disponible



RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Effets toxicologiques: Les énoncés sont déduits à partir des propriétés des différents composants. On ne dispose pas de données toxicologiques pour le produit lui-même.

Toxicité aiguë (par voie orale): Manque de données.

Toxicité aiguë (dermique): Manque de données.

Toxicité aiguë (par inhalation): Manque de données.

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Skin Irrit. 2; H315 = Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1; H318 = Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire: Manque de données.

Sensibilisation cutanée: Skin Sens. 1; H317 = Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Manque de données.

Cancerogénité: Manque de données.

Toxicité pour la reproduction: Manque de données.

Effets sur et par le lait maternel: Manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): STOT SE 3; H335 = Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Manque de données.

Danger par aspiration: Manque de données.

Symptômes

Effets consécutifs à une exposition répétée ou prolongée: état semi-conscient, nausées, Vertiges, maux de tête, faiblesse.

Après contact avec les yeux:
Un contact direct avec les yeux peut entraîner une brûlure, un larmoiement ou une rougeur.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Indications diverses: Aucune donnée disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses: Le produit n'est pas facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau:
Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible



12.6 Autres effets nocifs

Remarques générales: Éviter une infiltration dans le sol, les plans et voies d'eau et les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Code de déchet: 08 03 12* = Déchets d'encre contenant des substances dangereuses
* = Soumis à une documentation.

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.
Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères.

Conditionnement

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR/RID, IMDG, IATA-DGR:
néant

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR/RID, IMDG, IATA-DGR:
Non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID, IMDG, IATA-DGR:
néant

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID, IMDG, IATA-DGR:
néant

14.5 Dangers pour l'environnement

Polluant marin: non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Aucune donnée disponible



RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales - France

Aucune donnée disponible

Directives nationales - États-membres de la CE

Autres informations, restrictions et dispositions légales:

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n°: 3

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Informations diverses

Textes des phrases H sous la section 2 et 3:

H315 = Provoque une irritation cutanée.

H317 = Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 = Provoque de graves lésions des yeux.

H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 = Peut irriter les voies respiratoires.



Abréviations et acronymes:

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

LEP: Limite d'exposition professionnelle

AS/NZS: Norme Australienne/Néo-zélandaise

CAS: Service des résumés chimiques

CFR: Code des règlements fédéraux

CLP: Classification, étiquetage et emballage

DMEL: Dose dérivée avec effet minimum

DNEL: Dose dérivée sans effet

CE: Communauté européenne

EN: Norme européenne

UE: Union européenne

IATA: Association du transport aérien international

IBC Code: Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac

Code IMDG: Code Maritime International des Marchandises Dangereuses

MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires

OSHA: Administration de la sécurité et de la santé au travail

PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique

PNEC: Concentration prédite sans effet

REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

TLV: Valeur limite d'exposition

vPvB: Très persistantes et très bioaccumulables

LEP: Limite d'exposition professionnelle

Créée: 11/9/2019

Service responsable de la fiche technique

Responsable: voir section 1: Service responsable de l'information

Les informations de cette fiche de données techniques ont été élaborées avec le plus grand soin et correspondent au stade des connaissances à la date de mise à jour. Elles ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.